



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal
N°2021-064
APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT
COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Séance du : 05 Juillet 2021

Date de convocation : 29 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le cinq juillet, dix-huit à heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Roland JACOB, Anthony SIONNET, Per ONOL LANG, Stéphane FERRIER, Herve GILBERT, Alain FAUST, Nathalie FERRIER ;

Pouvoir de : Michel PIQUEMAL à Jean-Pierre PIC

Absent : Sylvie MATHON

Secrétaire de séance élu : Philippe SIONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération portant approbation de la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que le dossier de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme a fait l'objet de plusieurs avis de personnes publiques associées ainsi que de l'autorité environnementale. Il indique que l'enquête publique a été clôturée et que le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions. Le dossier a été modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et de l'enquête publique.

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-36, L153-37, L153-40 et L153-41 à L153-44 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 8 septembre 2015 portant approbation du plan local d'urbanisme de la commune,

Vu l'arrêté du 3 août 2017 portant mise à jour des annexes du PLU de La Grave,

Vu l'arrêté municipal n°2020-080 portant engagement de la procédure de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme,

Vu les avis des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 18 mai 2021 accessibles en mairie de La Grave et sur son site internet,

Considérant que la liste des modifications apportées au projet de modification de droit commun du PLU pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, des conclusions du commissaire enquêteur, des avis des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale figure en annexe de la présente délibération,

Vu le projet de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme ;

Considérant que le projet de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme présenté est prêt à être approuvé,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification de droit commun n°1 du PLU de La Grave
- **Dit que** conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal Dauphiné 05/38 et Alpes et Midi.

La présente délibération deviendra exécutoire à la date la plus tardive entre sa réception en Préfecture et l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie et insertion dans la presse d'un avis d'information).

Le dossier de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de La Grave, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération accompagnée d'une annexe des modifications apportées et du dossier de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme sera transmise au Préfet des Hautes-Alpes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification de droit commun n°1 du PLU.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture : 06-07-2021
Date affichage : 07-07-2021

